



Points kilométriques		ZONES	Chenal				Hauteur d'eau aux échelles
RD	RG		Mouillage	Largeur	Difficulté	Courbure*	
61+800 64+300	560+600 563+000	BOUCHEMAINE La Pointe TETE DE L'ILE BEHUARD	1,40	50m		B	Sondage du 30/03 avec la cote -0,56 m à l'échelle de Montjean
64+300 66+700	563+000 566+700	BEHUARD BRAS DES LOMBARDIERES	1,30	50m		B	
66+700 69+500	566+700 568+460	ZONE DE SKI NAUTIQUE LA POSSONNIERE	1,40	30m		B	
69+700 72+200	568+460 571+500	LA POSSONNIERE PONT DE L'ALLEUD					
72+200 83+700	571+500 584+200	BRAS DE CHALONNES PONT DE MONTJEAN SUR LOIRE	1,50	60m		B	
83+700 88+600	584+200 588+700	PONT DE MONTJEAN SUR LOIRE PONT D'INGRANDES - LE FRESNE SUR LOIRE	1,50	40m		B	
88+600 8+000	588+700 597+500	PONT D'INGRANDES - LE FRESNE SUR LOIRE PONT DE SAINT FLORENT LE VIEL	1,50	50m			
		Seuil du Fresne					
		Bras de saint Florent					
8+000 14+200	597+500 604+000	PONT DE SAINT FLORENT LE VIEL VAIR SUR LOIRE (Tête de l'île Briand)	1,50	50m		B	
14+200 20+900	604+000 610+200	VAIR SUR LOIRE (Tête de l'île Briand) PONT D'ANCENIS	1,10				Sondage du 29/03 avec la cote +2,79 m à l'échelle d'Ancenis et la cote - 0,51 m à l'échelle de Montjean
20+900 29+100	610+200 618+500	PONT D'ANCENIS PONT DE CHAMPTOCEAUX	1,00				
29+100 33+660	618+500 622+660	PONT DE CHAMPTOCEAUX LE CELLIER (cale Francis Poul)	0,90				
33+660 39+100	622+660 628+500	LE CELLIER (cale Francis Poul) PONT DE MAUVES-SUR-LOIRE	1,10				
39+100 44+500	628+500 633+800	PONT DE MAUVES SUR LOIRE PONTS DE THOUARE SUR LOIRE	1,20				
44+500 49+000	633+800 638+450	PONTS DE THOUARE SUR LOIRE PONT DE BELLEVUE	1,50				
49+000	638+450 646+000	PONT DE BELLEVUE PONT DE PORNIC (bras de Pirmil - Nantes)	1,40				
49+000 54+240		PONT DE BELLEVUE PONT WILLY BRANDT (bras de la Madeleine)	1,70				
54+240 57+050		PONT WILLY BRANDT PONT ANNE DE BRETAGNE (bras de la Madeleine - Nantes)					
Entre NANTES et VAIR SUR LOIRE, les mouillages sont relevés à basse mer							
* courbure : B = bonne - M = moyenne - TM = très moyenne							
Pour connaître les conditions de navigation, vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis à la batellerie sur la Loire sur le site internet www.vnf.fr							
Les usagers du fleuve peuvent suivre l'évolution des hauteurs d'eau ainsi que les débits sur le site internet de vigicrues - https://www.vigicrues.gouv.fr							
Conformément au règlement général de police et au règlement particulier de police, en remontant la Loire vous devez laisser : - à votre gauche les bouées cylindriques rouges (côté rive droite) - à votre droite les bouées coniques vertes (côté rive gauche) Le plus souvent, ces bouées de délimitation du chenal sont placées en tête d'épis. En période de basses eaux, un balisage complémentaire dit "balisage d'étiage" Est assuré au moyen de bouées pour délimiter le chenal d'étiage, plus étroit. La vitesse autorisée par rapport aux rives est limitée à 20km/h. Dans les bras étroits et à l'approche des arches, elle doit être réduite à 10km/h, elle est de 6km/h sous les ponts. La vitesse est à adapter lors de croisement de barques ou de canoës .							
Pour naviguer sur la Loire, vous devez vous acquitter d'une vignette plaisance que vous pouvez obtenir en ligne sur le site internet www.vnf.fr							
Service(s) à contacter : UTI Loire , 10 bd Gaston Serpette, BP 53606, 44036 NANTES Cedex 1 Tél.: 02 40 67 26 01 – Mail : uti.loire@vnf.fr Centre d'exploitation de la Chapelle Basse Mer Tél.: 02 40 06 37 78 Port : 06 89 10 56 18 Centre d'exploitation de Montjean sur Loire Tél.: 02 41 39 01 47 Port : 06 70 64 86 58							